

(BL)

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 22

votants : 27

OBJET :

**DÉTERMINATION
DU NOMBRE
D'ADJOINTS SUITE À
UNE DÉMISSION**

L'an deux mil vingt-deux,
le : **Lundi 05 décembre**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 novembre 2022.

PRESENTS : M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON, Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Didier COUSIN, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE, M. Lionel GONNET, Mme Maryse BRIANCEAU, Mme Nelly VIVIEN, Mme Nicole GONDOUIN, M. Abdellah LHESSANI, Mme Marie-José MARTIN, M. Pascal SAMSON, M. Mickaël MESNIL, Mme Charlène RENARD, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Philippe RONDEL, Mme Lucie CLOUARD, M. Gérard LATINIER, M. Michel CAILLOT et Mme Corine LE BLÉVEC.

Absents ou excusés : Mme Mireille NOGUET qui a donné pouvoir à M. Pascal SAMSON, M. Jean-Luc PAULHE qui a donné pouvoir à M. Pascal GUEUGNON, Mme Fleur GOSSELIN qui a donné pouvoir à M. Philippe VAN-HOORNE, M. Cédric COQUELIN qui a donné pouvoir à Mme Maryse BRIANCEAU, Mme Alexandra BRACQUE qui a donné pouvoir à Mme Marie-José MARTIN, M. Stéphane CLOUET et Mme Christine CHATEL.

Monsieur Didier COUSIN a été nommé Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire rappelle que la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal et que ce nombre, conformément à l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ne peut excéder 30 % de l'effectif légal du conseil.

Ainsi, lors des élections municipales de 2020, le Conseil Municipal, dans sa séance du 03 juillet 2020, a décidé de fixer le nombre d'adjoints pour la Ville de L'AIGLE à 8, soit le maximum autorisé.

Par courrier en date du 06 novembre 2022, Madame Charlène RENARD, 4^{ème} adjointe, a adressé à Monsieur le Préfet une lettre de démission. Cette démission a été acceptée par le représentant de l'Etat le 21 novembre 2022. Madame RENARD reste Conseillère Municipale de L'Aigle et Conseillère Communautaire de la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle.

A la suite de cette démission, il est possible soit d'élire un nouvel adjoint, soit de réduire le nombre d'adjoints.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le nombre d'adjoints à 7. Les 5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème} adjoints au Maire remonteront alors d'un rang dans l'ordre du tableau du Conseil Municipal.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Par 20 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (M. DELAVALLÉE,
Mme CLOUCHÉ, M. RONDEL, Mme CLOUARD, M. LATINIER,
M. CAILLOT et Mme LE BLÉVEC),***

***➤ SE PRONONCE FAVORABLEMENT quant à la réduction du
nombre d'adjoints de 8 à 7.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,



Philippe VAN-HOORNE